

Rapport du Président

Commission permanente du
lundi 15 février 2021

N° CP-2021-2-6-1

6^{ème} Commission

Commission du patrimoine et du rayonnement touristique et culturel alsacien

Service instructeur

Diffusion, création et pratiques artistiques

Service consulté

SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT CULTUREL

Résumé : Le présent rapport propose, au titre du soutien au développement culturel de la Collectivité européenne d'Alsace (CeA), d'attribuer et d'autoriser le versement de subventions de fonctionnement pour un montant total de 1 399 500 € et d'investissement pour un montant de 100 000 €. Ces dossiers ont fait l'objet d'un avis favorable de la Commission de la Culture et du Patrimoine du Haut-Rhin du 17 décembre 2020.

Lors de sa réunion du 17 décembre 2020, la Commission de la Culture et du Patrimoine du Département du Haut-Rhin a examiné des demandes de subventions relevant des lignes budgétaires consacrées aux dispositifs mentionnés ci-dessous, et proposé les interventions suivantes, récapitulées dans le tableau joint en annexe A au rapport.

I - SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT CULTUREL

1 - Lieux de diffusion et opérateurs culturels

Les Dominicains de Haute-Alsace, le CRAC d'Altkirch, le Lézard à Colmar et la Nef des Sciences de Mulhouse ont sollicité l'aide de la Collectivité européenne d'Alsace pour la mise en œuvre de leurs projets artistiques et culturels en 2021 au titre de partenariats en cours signés initialement avec le Département du Haut-Rhin et associant également, pour les 2 premières, avec d'autres partenaires publics.

Conformément à la loi du 2 août 2019 relative aux compétences de la Collectivité européenne d'Alsace (CeA), cette dernière s'est substituée, à la date de sa création, soit au 1^{er} janvier 2021, à l'ancien Département du Haut-Rhin pour l'exécution des conventions précitées.

Il convient de relever que dans le contexte de la crise sanitaire, le Département du Haut-Rhin ainsi que les autres partenaires, ont maintenu leurs subventions à ces structures indépendamment de la baisse d'activité. Celles-ci ont su rebondir en proposant une offre numérique durant le confinement, des micro-projets de médiation pour renouer avec le public et une programmation estivale qui a connu une bonne fréquentation. Le maintien des subventions et la mobilisation de différents dispositifs de l'Etat notamment, leur ont permis de faire face à la situation en 2020.

La Commission de la Culture et du Patrimoine du Département du Haut-Rhin a proposé de soutenir ces structures, sur la base de montants identiques à 2020, pour un montant total de 930 000 € en fonctionnement et 80 000 € en investissement, réparti comme suit :

- 840 000 € en fonctionnement pour soutenir le projet artistique et culturel de l'Association des Dominicains de Haute-Alsace axé sur la diffusion musicale, la valorisation du patrimoine et les innovations numériques et 80 000 € en investissement pour les dépenses liées aux travaux consécutifs aux contrats d'entretien, à l'acquisition d'équipements (tel qu'un Dôme numérique pour accueillir des propositions singulières) ou de biens, y compris pour le Centre Audiovisuel. Ces aides s'inscrivent dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs 2017/2020 conclue entre le Département du Haut-Rhin et l'Etat, la Région Grand Est, la Ville et la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller, qui a fait l'objet d'un avenant de prorogation pour l'année 2021.
- 71 000 € pour la mise en œuvre du projet artistique et culturel du CRAC Alsace axé sur le soutien à la création contemporaine (3 expositions annuelles), les actions de médiation, le développement du réseau de partenariats régionaux, transfrontaliers et nationaux et l'accompagnement des artistes, notamment issus du territoire régional, dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs 2018/2021 conclue entre le Département du Haut-Rhin, l'Etat, la Région Grand Est et la Ville d'Altkirch. La CeA soutient plus particulièrement les actions de médiation en direction de différents publics, les partenariats avec les acteurs du territoire et les résidences d'artistes.
- 12 000 € en fonctionnement pour la mise en œuvre du projet culturel de l'Association Le Léopard de Colmar axé sur la création/diffusion et la médiation avec une programmation de saison et festivals dans les domaines de la musique, du cinéma, de l'art contemporain et du spectacle vivant en partenariat avec des acteurs locaux tels que le Grillen, le Cinéma CGR, le Cercle Saint-Martin, le quartier Ouest et le collège Molière à Colmar, l'Esat Evasion à Sélestat ainsi que le milieu carcéral des prisons de Colmar et d'Ensisheim.
- 7 000 € pour l'association La Nef des sciences de Mulhouse pour la mise en œuvre du programme d'activité 2021 de diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle.

2 - Expressions Artistiques

Dans le cadre du dispositif de soutien aux expressions artistiques, 7 demandes de participation financière ont été soumises à la Commission de la Culture et du Patrimoine du Département du Haut-Rhin pour la mise en œuvre de projets relevant des festivals et de la création/ diffusion artistiques.

La Commission de la Culture et du Patrimoine a émis un avis favorable à ces projets et a proposé de les soutenir pour un montant global de 19 500 €.

Ils sont récapitulés en annexe au présent rapport.

3 - Enseignement artistique et pratique (Schéma Départemental des Enseignements Artistiques)

Au titre des politiques en faveur du développement des Pratiques artistiques, la CeA soutient des structures qui contribuent à la mise en œuvre du Schéma des enseignements artistiques 2018/2023 applicable sur le territoire haut-rhinois dont le Conseil Départemental pour la Musique et la Culture (CDMC).

Installé sur le site des Dominicains de Haute-Alsace, propriété de la Collectivité européenne d'Alsace, le CDMC, qui bénéficie des locaux à titre gracieux, est soutenu par la CeA au titre d'une convention de partenariat 2019/2023. Il intervient dans le cadre des missions inscrites dans son projet artistique et des orientations du Schéma Départemental des Enseignements Artistiques 2018/2023 dont il accompagne la mise en œuvre sur le territoire haut-rhinois en :

- appuyant les acteurs du Schéma dans le développement de leur actions pédagogiques et leur structuration,
- proposant des formations professionnelles pour les enseignants et les directeurs d'écoles,
- organisant des évaluations de fin de cycle à destination des élèves,
- soutenant la pratique amateur par la mise à disposition et la valorisation de ressources pédagogiques et artistiques du Centre de ressources hébergé dans ses locaux.

Par ailleurs, depuis le début de la crise sanitaire, il assure une veille régulière auprès des écoles d'enseignement artistique et transmet les informations nécessaires concernant la mise en place des protocoles sanitaires, du suivi pédagogique et des cours à distance.

La Commission de la Culture et du Patrimoine du Département du Haut-Rhin, au cours de sa séance du 17 décembre 2020, a donné un avis favorable à des aides de montants identiques à 2020 : 450 000 € en fonctionnement pour la mise en œuvre du projet artistique et culturel du CDMC et 20 000 € en investissement pour l'acquisition de biens matériels et équipements.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'attribuer aux bénéficiaires détaillés en annexe A, et d'autoriser le versement des subventions de fonctionnement et d'investissement pour un montant total de 1 499 500 € au titre de la politique culturelle de la Collectivité européenne d'Alsace, selon les conditions et modalités précisées dans l'annexe A au rapport et, le cas échéant, sous réserve du respect de l'ensemble des clauses des conventions d'objectifs évoquées ci-dessus pour les subventions attribuées à l'Association Les Dominicains de Haute-Alsace, au Centre Rhénan d'Art Contemporain et au Conseil Départemental pour la Musique et la Culture de Haute-Alsace.

Les imputations sont précisées à l'annexe A.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président



Frédéric BIERRY